

12. Plan de développement

12.1 Plan en phases/phase de mise en œuvre

La poursuite du BYOD ainsi que la future création d'un concept d'éducation aux médias et aux TIC, et sa mise en œuvre sont définies dans les objectifs stratégiques. Les médias et les TIC font partie du centre de formation Polybat. Au cours de la première phase, les décisions correspondantes ont été prises par la direction générale et la direction des services.

Phase I:

La thématique BYOD/transformation digitale dans les cours a été mise en œuvre sur les sites étape par étape. Parallèlement, Microsoft 365 a été introduit à titre pilote pour être prêt pour la transformation digitale.

Phase II:

La création du concept d'éducation aux médias et aux TIC a débuté en 2020 par une journée-vision. Les services internes (formation de base, formation professionnelle supérieure, marketing) ainsi que les représentants des apprentis, des responsables de formation et des entreprises formatrices y ont pris part. Le concept d'éducation aux médias et aux TIC a été achevé fin 2021, avec l'accompagnement et le soutien de la Haute École Pédagogique de Saint-Gall. Suite à cela et après validation par la direction générale, les bases de la phase de mise en œuvre ont été définies. Différents projets annexes comme Salle de classe 4.0, LMS, etc., doivent aider durant la phase de mise en œuvre à acquérir le savoir-faire nécessaire.

Phase III:

Les premières parties du concept seront mises en œuvre puis analysées durant l'année scolaire 2022/23. La direction générale/direction des services et les responsables TIC prendront les décisions qui s'imposent pour la suite en s'appuyant sur le concept d'éducation aux médias et aux TIC. Lors de la phase de mise en œuvre, le concept sera appliqué de manière ciblée et cohérente. Tous les enseignants et les collaborateurs y seront impliqués et mis à contribution. La direction générale fournit les ressources nécessaires en termes de locaux, de personnel et de moyens financiers à la mise en œuvre du concept d'éducation aux médias et aux TIC, et vote les objectifs annuels correspondants, définis par les services compétents.

Phase I	Phase II	Phase III
Poursuite du BYOD Pilote Microsoft 365	Élaboration du concept d'éducation aux médias et aux TIC	Mise en œuvre du concept d'éducation aux médias et aux TIC
Jusqu'à l'année scolaire 2020/21	Année scolaire 2020/21	À partir de l'année scolaire 2022/23

12.2 Structures et responsabilités durant la phase de mise en œuvre

La mise en œuvre du concept d'éducation aux médias et aux TIC à partir de la rentrée scolaire 2022/23 est placée sous la responsabilité des structures ordinaires (direction générale, responsables TIC, responsables des services). Le pilotage de la mise en œuvre est assuré par la DG/DS et le CIO (planification et contrôle). Les responsables concernés les assistent dans cette tâche.

Le concept d'éducation aux médias et aux TIC prend en compte le rectangle didactique des médias de Kerres.

12.3 Le rectangle didactique des médias

Michael Kerres, 2001

<p>Équipement</p> <p>Infrastructure TIC</p> <p>Service</p>	<p>Contenus didactiques</p> <p>Réforme didactique</p> <p>Méthodes d'enseignement</p>
<p>Personnel</p> <p>Développement</p> <p>Organisation</p>	<p>Production</p> <p>Médias</p> <p>Distribution</p>

12.4 Responsabilités

La commission spécialisée Médias & TIC porte la responsabilité des points suivants:

- Coordonne, gère et budgétise, et dirige la mise en œuvre
- Définit les objectifs annuels et les objectifs de développement avec les responsables de services
- Organise la formation continue interne des enseignants et des collaborateurs conformément au concept de formation continue
- Coordonne l'infrastructure TIC (concept d'infrastructure)
- S'occupe de la mise en œuvre du support (concept de support et de conseil)
- Réalise les évaluations annuelles de la mise en œuvre conformément au concept de qualité
- Examine les nouvelles évolutions de la transformation digitale dans l'enseignement